COMMUNE DE DOUDEAUVILLE

Séance du Conseil Municipal du 30 octobre 2015 à 20H00

PROCÈS VERBAL

Le Conseil Municipal a été convoqué par courrier en date du 20 octobre 2015, L'ordre du jour joint à la convocation est le suivant :

- 1) Travaux cimetière et Eglise;
- 2) SPANC (Plan pluriannuel concerté avec Agence de l'Eau,

Convention Syndicat d'eau de Quesques : diagnostic de l'existant) ;

- 3) Ravinement des eaux, plantations de haies, marché géomètre Bléard ;
- 4) Tarif tickets cantine;
- 5) Signalétique Bout des Rues et rue à l'Eau;
- 6) DECI: attribution des marchés et programmation des travaux ;
- 7) ADAP diagnostic des ERP;
- 8) Achat matériel informatique, dématérialisation, sauvegarde de données ;
- 9) Achat parcelle 76k €;
- 10) Présentation projet travaux centre village, aménagement chaussée et trottoir ;
- 11) Fêtes de fin d'année;
- 12) Droit de préemption parcelle M. DUCROCQ;
- 13) Achat vélos groupe scolaire;
- 14) EPF délégation du droit de préemption ;
- 15) Taxe d'aménagement;
- 16) Bilans : centre de loisirs, garderie périscolaire, 14 juillet ;
- 17) Information sur le numérique.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 00, procède à l'appel des membres présents et donne lecture de l'ordre du jour. Tous les membres sont présents.

Est élu secrétaire de séance M. David OBERT.

1) TRAVAUX CIMETIERE ET EGLISE

Nous attendons toujours les devis pour la pose de deux caveaux afin de terminer la rangée commencée.

Le modèle qui se trouve dans le nouveau cimetière ne se faisant plus, il faut commander du sur mesure, le coût sera donc plus élevé; mais pour les futures rangées, les caveaux seront moins chers.

2) SPANC

a - P.P.C. avec l'Agence de l'eau :

La commune doit délibérer pour un Plan Pluriannuel Concerté avec l'Agence de l'Eau afin de percevoir les subventions pour les mises aux normes des assainissements.

L'engagement se fait sur trois années, avec possibilité de renouvellement (un nouveau PPC devra être signé avec les conditions de subvention de cette période). L'Etat des lieux de tous les ANC de la commune devra donc être achevé pour 2018.

Les subventions de l'Agence de l'Eau s'élèveront à 45% pour les assainissements compris dans les Zones à Enjeu Environnementale et iront jusqu'à 50% pour les assainissements situé en Zones à Enjeu Sanitaire avec plafonnement de 8000€ TTC des travaux.

Les zones à enjeu environnementales et sanitaires se situent de part et d'autre des cours d'eau.

La priorité sera accordée aux assainissements se situant dans ces zones ZEE, ZES et dans les périmètres de protection des captages d'eau.

Le Conseil Départemental accordera aussi une subvention avec plafonnement de la somme subventionnable. Le taux de subvention est fixé par le conseil départemental et voté chaque année. Cette année le taux est de 20% avec un plafond de travaux de 8000€ HT

La réception et l'étude des dossiers seront à la charge de la commune qui transmettra les demandes à l'Agence de l'Eau.

Les dossiers seront contrôlés aléatoirement par l'Agence de l'Eau pour vérifier s'ils sont complets.

La commune pourra présenter 5 dossiers par an, plus 5 qui seront optionnels.

Plusieurs conditions sont à réunir pour bénéficier d'une subvention :

- l'Assainissement Non Collectif (ANC) ne doit pas être aux normes (suite au contrôle du SPANC) ;
- le propriétaire doit avoir acquis le logement avant le 01 janvier 2011 ;
- l'habitation doit avoir plus de 5 ans.

L'Agence de l'Eau reversera la somme de 230 € à la commune pour chaque dossier de subvention traité, en compensation du travail que cela implique.

- <u>Inscription comme collectivité partenaire dans le dispositif d'aide à l'assainissement non collectif des eaux usées des particuliers</u> :

Vu le code de la santé publique et les articles L 1331-1 et suivants,

Le Maire expose au Conseil que l'Agence de l'eau Artois Picardie a, dans le cadre de son Programme d'Intervention, institué une participation financière pour aider les particuliers, artisans, collectivités publiques, à réaliser un assainissement non collectif là où le zonage d'assainissement le permet,

Cette participation financière reçue par la collectivité est reversée au bénéficiaire lorsque les travaux correspondant auront fait l'objet d'un certificat de conformité délivré par la collectivité. Le mode opératoire, définit les modalités de versement des sommes dues par l'agence aux particuliers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de signer avec l'Agence de l'Eau la convention de partenariat permettant :

- d'informer les particuliers, artisans sur :
 - -l'intérêt de réaliser l'assainissement non collectif
 - -les aides de l'Agence et d'en assurer le suivi
- de délivrer, après contrôle, les certificats de conformité des travaux,
- de percevoir et de reverser aux bénéficiaires les aides de l'Agence de l'Eau,

La collectivité informe l'Agence de l'Eau :

- qu'elle fera exécuter par un tiers une partie des éléments contenus dans la convention de partenariat : les contrôles de conformité des ANC seront effectués par le SIR de Quesques avec lequel la commune a conventionné.

b - Avenant à la convention d'entente pour le SPANC

La commune doit ajouter un avenant à la convention signée avec le Syndicat Intercommunal de la Région de Quesques afin d'inclure le contrôle des installations d'assainissement existantes.

Les contrôles se feront tous les 10 ans et seront facturés en une fois aux propriétaires par le SPANC de Doudeauville.

Le SIR de Quesques enverra une facture à la commune tous les trimestres pour le remboursement de ces contrôles.

Après lecture de la proposition d'avenant, le conseil Municipal :

- approuve l'avenant n°1 de la convention d'entente avec le SIR de Quesques,
- autorise le Maire à signer ladite convention.

c - Création d'un budget annexe pour le SPANC

Les dépenses et recettes générées par le SPANC ne peuvent être intégrées dans le budget communal.

L'article L2224.11 du code Général des collectivités territoriales stipule que les services publics d'assainissement sont financièrement gérés comme des services à caractère industriel et commercial, le maire propose donc aux conseillers de créer un budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Compte tenu de la nature industrielle et commerciale du SPANC, et de son financement par l'usager, le budget du service revêt le caractère d'un budget annexe du budget principal.

Ce budget annexe sera soumis à l'instruction comptable M49 et comportera une section fonctionnement et une section investissement.

Il est précisé que les prestations du SPANC ne seront pas assujetties à la TVA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la création d'un budget annexe pour le SPANC,
- donne pouvoir au Maire de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes les dispositions nécessaires.

d – Communication à la population

La mise en place des contrôles devra être clairement expliquée à la population, avec la distribution d'un document d'information ainsi qu'une réunion publique qui permettra à chacun de poser des questions.

Pour montrer l'exemple, les bâtiments publics seront contrôlés en premier. Un appel au volontariat sera fait pour les premiers contrôles des habitations.

3) RAVINEMENT DES EAUX : PLANTATION DE HAIES, MARCHÉ GÉOMETRE

a - Programme de plantation de haies

Afin de freiner l'écoulement des eaux et le ravinement qui abiment fortement les routes, M. le Maire propose aux conseillers la plantation de haies sur trois secteurs, le Parc Naturel nous a transmis des devis :

- route de Campagne (un bornage a déjà été effectué lors du précédent mandat à cet effet) pour un coût de 2 890,92 € TTC ;
- chemin de La Vallée pour un coût de 2 158,01 € TTC;
- route de La Darée pour la somme de 2 643,48 € TTC.

Le choix des essences a été fait en partenariat avec le Parc Naturel qui subventionne ces plantations à hauteur de 80 %, restera à la charge de la Commune la somme de 1 538,60 € TTC.

Après délibération, les Conseillers approuvent la plantation de haies sur la route de Campagne, le chemin de La Vallée et la route de La Darée, pour la somme de 7 963,01 € TTC au total, subventionnée à hauteur de 80% par le Parc Naturel, soit à hauteur de 6 154,41 €.

Un état des lieux de ces haies sera fait après les plantations avec les propriétaires des terrains mitoyens et l'autorité communale. L'entretien sera à la charge de la commune.

b – Bornages

Afin d'établir les limites entre les terrains privés et les terrains communaux pour la plantation des haies, il est nécessaire de faire le bornage de la route de La Darée et du chemin de La Vallée (la route de Campagne ayant déjà été bornée).

Le devis du cabinet Bléard s'élève à 2 324,10 € TTC pour La Darée et à 1 844,10 € TTC pour le Chemin de La Vallée, soit un total de 4 168,20 € TTC.

Un bornage est aussi nécessaire rue à l'Eau pour une reprise parcellaire afin d'élargir la chaussée. Le devis du cabinet Bléard s'élève à 1 364,10 € TTC.

Les conseillers sont d'accord à l'unanimité pour le bornage du chemin de La Vallée, de la route de La Darée et de la rue à l'Eau.

Les devis du cabinet Bléard sont acceptés.

c - Décision modificative n°1

Afin d'intégrer dans le budget les dépenses pour la plantation de haies et le bornage de la route de la Darée, du chemin de La Vallée et de la rue à l'Eau, les conseillers décident de modifier le budget comme suit :

<u>Dépenses de fonctionnement</u> : a 022 dépenses imprévues : -5 000 €

a 023 virement section investissement : +1 541 € a 61523 entretien voies et réseaux : - 2076 €

a 6226 Honoraires : +5 535 €

Recettes d'investissement : a 021 virement du fonctionnement : +1 541 €

a 1328 : autres subventions : +6 154 €

<u>Dépenses d'investissement</u> : a 2121 plantations d'arbres et arbustes : +7 695 €

4) TARIF TICKETS CANTINE

M. le Maire informe les conseillers que, suite à une réunion entre les Maires du RPI, et au vu de l'augmentation des produits alimentaires, il a été proposé d'augmenter le tarif des tickets de cantine et de fixer le prix du repas enfant à $2,70 \in$ au lieu de $2,50 \in$; et celui du repas adultes à $4,70 \in$ au lieu de $4,50 \in$.

Apres délibération, les conseillers entérinent l'augmentation du prix des tickets de cantine :, le prix du repas enfant est fixé à 2,70 € et celui du repas adulte à 4,70 €, et ceci à partir du 1^{er} janvier 2016.

5) SIGNALETIQUE BOUT DES RUES ET RUE A L'EAU

M. le Maire propose de mettre un panneau « impasse» sur le chemin du Bout des Rues et à la rue à l'Eau afin que les véhicules ne s'y engagent plus.

Les conseillers sont d'accords, un devis a été demandé à la société Signaux Girod.

6) DEFENSE INCENDIE

Le marché a été attribué à l'entreprise COLAS pour les citernes et à l'entreprise DUCROCQ TP pour les poteaux incendie et les extensions. Le Syndicat d'eau se chargera du raccordement des tuyaux avec le réseau existant.

Les travaux démarreront fin novembre pour les citernes, et au printemps pour les poteaux incendie et extensions.

La citerne au Bois Julien a dû être déplacée en raison du refus de M. Philippe MINET de l'implanter sur son terrain.

La citerne sera donc implantée sur un terrain de M. Robert DELHAYE avec qui la commune a signé une convention. Ce déplacement va entrainer un surcoût pour la commune car l'autre bout du hameau ne sera pas couvert car trop éloigné.

Il y aura lieu de signer une convention avec les communes mitoyennes de Courset et de Longfossé pour le partage des frais à proportion du nombre de maisons couvertes.

7) ADAP

La commune a obligation de présenter un programme pour mettre en conformité les bâtiments publics sur l'accueil des personnes handicapées.

M. le Maire propose d'établir des délais pour les travaux de chaque bâtiment :

- <u>L'école</u> présente un problème d'accessibilité avec la présence de marches et une forte pente à l'entrée côté maternelle petits.

Le délai fixé pour la mise en place de ces travaux est 2022, sachant que la commune a un projet de gros travaux pour l'école.

- <u>La Mairie et la SDF</u> sont conformes mais il manque un stationnement réservé aux personnes handicapées, avec marquage au sol. Délai des travaux 2018.
- Enfin, <u>l'Eglise</u> est difficilement accessible en fauteuil car les allées sont en gravier, le délai des travaux est fixé à 2022.

8) ACHAT MATERIEL INFORMATIQUE

Avec la dématérialisation des procédures, les signatures se font de plus en plus par voies électronique.

Afin de faciliter le travail, il faudrait un deuxième ordinateur pour M. le Maire ce qui lui permettrait de signer les papiers même en dehors de la mairie à l'aide de sa signature électronique, et aussi de faciliter les échanges avec le secrétariat. Cet ordinateur serait mis en réseau avec celui du secrétariat.

Il devient aussi nécessaire de trouver une solution pour la sauvegarde de toutes les données engendrées par la dématérialisation.

Après délibération, les conseillers approuvent à l'unanimité l'achat d'un ordinateur pour le Maire et la nécessité de trouver un moyen sûr pour stocker les données.

Des propositions et devis seront demandés.

9) ACHAT PARCELLE

Monsieur le Maire fait part aux conseillers de la prochaine mise en vente des terrains de Monsieur Pierre RINCHEVAL, situés au bout de la rue Cottrez.

Ces terrains font environ 6 000 m2 et sont vendus pour la somme de 76 000 €. Ils se situent en zone constructible mais sont actuellement dépourvus de réseaux et nécessitent aussi une extension importante de voirie.

Ces terrains pourraient avoir un intérêt pour la commune.

M. le Maire fait savoir aux conseillers que l'EPF (Etablissement Public Foncier) n'adhère pas au projet car le terrain est trop éloigné du centre.

Après délibération, les conseillers pensent qu'il faut tout d'abord attendre l'estimation de France domaine qui a été sollicité. De plus la viabilisation de ces terrains pose un problème vu son coût élevé.

10) PRESENTATION PROJET TRAVAUX CENTRE DU VILAGE

Monsieur le Maire présente aux conseillers le projet de la commission travaux afin de faire ralentir les automobilistes sur la route Principale, et aussi de sécuriser et embellir cette portion de route. Ce projet vise la partie de route entre le n°70 et la sortie du village.

Mise en place de murs de haies basses, aménagements piétonniers, fleurissement, terre-plein central, marquages au sol et plateaux avec limitation de vitesse à 30km/h aux abords de l'école. Il faudra aussi prendre en compte l'éclairage public et les réseaux.

Ce projet va être soumis au Conseil Départemental pour ajustement.

11) FETES DE FIN D'ANNEE

a - Noël des enfants et Marché de Noël, le 20 décembre.

- <u>Noël des enfants</u>: La commission jeunesse a proposé de supprimer le cadeau et de le remplacer par un spectacle plus important et des friandises. En effet il est de plus en plus difficile de trouver des jouets à un prix correct, de plus, les enfants reçoivent déjà beaucoup de jouets.

Les avis sont partagés : certain conseillers pensent que si on supprime les jouets l'affluence sera moindre, et que pour les plus petits c'est important de recevoir un cadeau du Père Noël.

Après délibération, et avec 7 voix pour le maintien des cadeaux, 7 voix contre et 1 abstention, il est décidé de faire un compromis : un petit jouet d'une valeur de 10 € pour les 2/7ans, une carte cadeau de la même valeur pour les 8/10 ans, et un sachet de friandises pour tous.

Un spectacle de clown sera présenté pour la somme de 600 € TTC.

- <u>Marché de Noël</u> : Il est reconduit suite à son succès de l'année précédente.

Un deuxième chapiteau sera installé pour les exposants et un appel sera lancé avec le prochain avis à la population pour les personnes qui voudront tenir un stand.

La commune proposera de son côté:

- du vin chaud et du chocolat chaud à 1€ le verre ;
- des jacinthes de Noël à 2 €
- et des truffes en chocolat à 1€

Il faudra mettre une annonce dans la presse (Touz'azimut, Voix du Nord et Semaine du Boulonnais)

b- Repas de fin d'année avec remise du colis au personnel

Il aura lieu le mardi 22 décembre.

Sont invités les membres du Conseil Municipal, les membres du CCAS et le Personnel Communal. Les conjoints et enfants sont également invités.

c - Voeux du Maire

La date est fixée au vendredi 15 janvier à 19h00.

12) DROIT DE PREEMPTION

Lors de la dernière réunion les membres du conseil ont délibéré pour un droit de préemption sur plusieurs parcelles susceptibles d'intéresser la commune pour les projets de développement du village.

Les parcelles A 211,270 et 336 ont été omises.

Les conseillers décident d'instaurer un droit de préemption sur ces parcelles.

13) ACHAT VELO ECOLE

a - Achat vélos école

Suite à la demande des enseignantes pour remplacer les vélos de l'école, désormais trop vieux et très abimés, voire dangereux, Monsieur le Maire a demandé aux institutrices de lui présenter deux devis pour une dizaine de pièces.

- Le premier d'Asco Celda pour un montant de 2 223,17 € pour 11 vélos
- Le second de Wesco pour un montant de 1 403, 33 € pour 9 vélos, devis qui a la préférence des enseignantes.

Après discussion, les conseillers sont d'accords sur la nécessité de remplacer le parc de vélos de l'école et optent pour le devis de Wesco pour la somme de 1 403, 33 €.

$b - DM n^{\circ}2$

Afin de pouvoir régler l'achat des vélos pour l'école, les conseillers décident de modifier le budget comme suit :

Dépense de fonctionnement :

- a 61523 : entretien voies et réseaux: - 1 405 €

- a 023 : virement à la section investissement : 1 405 €

Recettes d'investissement :

- a 021 : virement du fonctionnement : 1 405 €

Dépenses d'investissement :

- a 2188 : 1 405 €

14) TRANSFERT DU DROIT DE PRÉEMPTION A L'EPF

L'Etablissement Public Foncier Nord – Pas de Calais met en œuvre son Programme Pluriannuel d'Intervention 2015 - 2019.

A ce titre une convention-cadre est établie entre l'Etablissement Public Foncier et la Communauté de Commune de Desvres-Samer. Elle définit la mise en œuvre de l'intervention foncière et technique de l'EPF en référence aux documents d'orientations stratégiques de la communauté de communes.

Les opérations mentionnées dans la convention-cadre s'inscrivent obligatoirement dans l'un des trois axes thématiques ou l'un des deux fonds spécifiques inscrits au Programme Pluriannuel d'Intervention 2015-2019 de l'EPF à savoir :

Axe 1 - le foncier de l'habitat et du logement social,

Axe 2 - le foncier et l'immobilier industriel et de services, les grands projets régionaux

Axe 3 - le foncier de la biodiversité et des risques,

le fonds pour la constitution du gisement du renouvellement urbain,

le fonds d'interventions exceptionnelles sur l'immobilier d'entreprise.

Parmi les opérations proposées par la Communauté de Communes de Desvres-Samer figure l'opération « Doudeauville-Restructuration du centre-bourg».

Projets de la commune : Restructuration du centre-bourg avec développement économique (tourisme, commerce, école, nouveau type d'habitat)

Afin d'assurer sa mise en œuvre, une convention opérationnelle doit être passée entre l'EPF et la commune de Doudeauville arrêtant les conditions de réalisation de l'opération : négociation, acquisition et portage foncier par l'EPF, gestion de biens par l'EPF et/ou la commune, réalisation des travaux de déconstruction et de traitement des sources de pollution concentrées par l'EPF pendant la durée du portage foncier, réalisation des travaux de finalisation par l'EPF, participation financière de la commune aux travaux de finalisation, cession des biens acquis par l'EPF à la commune ou à un tiers désigné par la commune.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Sollicite l'Etablissement Public Foncier Nord Pas de Calais pour qu'il assure l'acquisition, le portage foncier et la démolition des biens concernés par l'opération selon les modalités définies dans la convention opérationnelle notamment quant aux termes de la rétrocession des biens à la commune ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention opérationnelle ad hoc ainsi que les avenants qui pourraient y être rattachés ;
- Délègue, pour la durée de la convention opérationnelle, l'exercice des droits de préemption urbains à l'Etablissement Public Foncier Nord Pas de Calais pour les biens compris dans le périmètre de projet de l'opération.

15) TAXE D'AMENAGEMENT

Monsieur le Maire demande aux conseillers s'ils désirent mettre en place la taxe d'aménagement, ou si la commune attend la mise en place du PLUI qui la rendra automatique.

Les conseillers décident d'attendre la mise en place du PLUI.

16) BILANS

a - Centre de Loisirs :

Déficit de 3 575 e cette année, en augmentation de presque 1000 € par rapport à l'année précédente.

Ce déficit s'explique par la forte augmentation du prix des transports et aussi par une fréquentation moindre : en effet, les enfants restent moins longtemps.

La première et la dernière semaine ont été très peu fréquentées.

Il faudrait se renseigner auprès de la CAF afin de savoir s'il est possible de passer à 4 semaines de centre au lieu de 5.

b – Garderie périscolaire

Le déficit de la garderie s'élève à 5 380 € pour l'année 2014/2015.

Il est moins élevé que l'année précédente mais le bilan n'est pas forcement meilleur.

En effet, le coût de la garderie a diminué en raison de l'embauche de Mme Audrey DACQUIN en contrat aidé, son salaire est donc en grande partie pris en charge par l'Etat.

Cependant, la fréquentation de la garderie est en forte baisse, malgré la mise en place des tarifs à l'heure : les recettes s'élèvent à 3 880 € pour 2014/2015, contre 5 300 € pour 2013/2014.

Une réorganisation de la garderie et l'augmentation des tarifs est donc à envisager.

c – 14 juillet

Pour information, les bénéfices du 14 juillet organisé par la commission fêtes de Parenty en partenariat avec notre commune ont été de 855 €, somme reversée par Parenty aux associations de Doudeauville.

17) INFORMATIONS SUR LE NUMERIQUE

Monsieur David OBERT fait part des informations recueillies lors d'une réunion avec la CCDS sur le numérique.

Dans le Pas de Calais et le Nord : Un bilan fait état de 450 communes avec un débit inférieur à 3 méga et de 250 dont le débit est supérieur à 8 méga.

La région est découpée en deux secteurs : le rural et les agglomérations.

Le secteur rural est pris en charge par le Syndicat fibre 59/62 et l'objectif est d'avoir toutes les habitations branchées en fibre d'ici l'horizon 2025.

Le financement sera de 40% par la Région, 40 % par le Département et 20% par les Communautés de Communes ; rien ne sera à charge des particuliers.

Deux phases de travaux : 2016/2020 et 2020/2025, Doudeauville se trouve dans la 1ere phase et devrait être raccordé en 2020.

En attendant les travaux, Orange doit maintenir l'état des réseaux.

Plan d'action:

Déclaration des zones blanches et un dossier récapitulant les problèmes.

Démarche à établir avec la commune de Courset pour le problème de téléphonie mobile.

Monsieur le Maire clôt la séance à 01H30.

Le compte rendu a été affiché à la mairie le 12 novembre 2015.

Rappel des délibérations examinées :

N° Objet de la délibération

- 2) a P.P.C. avec l'Agence de l'eau
- 2) b Avenant à la convention d'entente pour le SPANC
- 2) c Création d'un budget annexe pour le SPANC
- 3) a Programme de plantation de haies
- 3) b Bornage
- 3) c Décision modificative
- 4) Tarif tickets cantine
- 5) Signalétiques Bout des Rues et rue à l'Eau
- 7) ADAP
- 8) Achat matériel informatique
- 11) a Noël des enfants et Marché de Noël, le 20 décembre
- 12) Droit de Préemption
- 13) Achat vélo école et DM
- 14) Transfert de Droit de Préemption à l'EPF

Signatures des membres présents :

M. Christophe COUSIN	M. René JOLY	
M. Jean-Louis DELATTRE	M. David OBERT	
M. Arnaud ANSEL	M. Guillaume TREUNET	
M. Jean-René PRÉVOST	Mme Anne-Sophie ROHART	
M. Jérémy VASSEUR	M. Stéphane COANON	
Mlle Élodie LELEU	M. Rémi LACHERÉ	
Mme Mélanie KROONBERG	Mme Evelyne DUROT	
M. Éric DELPLANQUE		